



« BOURSE AU BAFA »

DOSSIER D'INFORMATIONS

Envie de vous lancer dans l'animation ? Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Régusse vous accompagne pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et bénéficiez d'une **prise en charge à 100%** du coût de la formation !

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs : Accueils Périscolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Accueil de Loisirs Avec Hébergement (ALAH). L'insertion dans l'emploi est une étape indispensable pour s'épanouir dans sa vie professionnelle.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes répondant aux critères suivants :

- avoir entre 16 et 25 ans inclus
- être domicilié depuis au moins un an à Régusse

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

La formation au BAFA s'organise en trois sessions dont la durée totale ne peut excéder les 30 mois, sous peine de perdre le bénéfice des éléments acquis.

La première session, de 8 jours minimum, est d'ordre théorique et vise l'acquisition des bases pour assurer la fonction d'animateur.

La deuxième session est à réaliser dans les 18 mois suivants la fin de la première et consiste en un stage pratique, de 14 jours minimum, destiné à la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation.

La troisième session est soit d'approfondissement (6 jours minimum - exemple : animer les publics ; le jeu sous toutes les formes ; création, expression et spectacle ; la découverte des milieux ; le ski, le snow et les activités d'hiver ; la santé : assistance sanitaire et PSC1 ; accueil d'enfants en situation de handicap) soit de qualification (8 jours minimum - par exemple : surveillant de baignade et canoë-kayak).

QUELS SONT LES OBJECTIFS

Les 6 objectifs de la formation sont :

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
2. Participer au sein d'une équipe à la mise en place d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) ;
3. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective ;

4. Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
6. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

FINANCEMENT

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) versera la bourse à la structure organisatrice sur présentation de justificatifs (de paiement, de réussite, de stage pratique effectué et d'engagement professionnel effectué) :

1. Une fois la **formation générale** réalisée, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) verse **100% du reste à charge du bénéficiaire** (toutes aides déduites).

LES DÉMARCHES

Le dossier de candidature est disponible à l'accueil de la Mairie et téléchargeable sur le site de la Ville de Régusse. Une fois complété et **déposé à la Mairie**, le dossier est étudié par la commission d'attribution des bourses.

Après validation de la candidature, le bénéficiaire s'engage à :

1. S'inscrire à un organisme de formation maximum dans les sept mois qui suivent la signature de la convention Bourse au BAFA ;
2. Réaliser la formation complète dans un délai de 30 mois maximum ;
3. Être présent à tous les rendez-vous organisés par la personne en charge du suivi et fournir les justificatifs de réussite, de paiement et d'engagement professionnel effectué ;
4. Réaliser son stage pratique de minimum 14 jours à Régusse ;
5. Réaliser et justifier un engagement professionnel de deux mois, en continu ou discontinu (CDD rémunéré) sur Régusse dans un délai de 18 mois après obtention du diplôme.

CALENDRIER DE SUIVI DU BÉNÉFICIAIRES



1. Dépôt du dossier de candidature
2. Réunion de la Commission d'attribution, suivie d'un courrier de réponse et de conventions, si avis favorable, à signer et à retourner au CCAS
3. Envoi de l'attestation d'inscription à la formation générale dans les sept mois qui suivent la signature de la convention Bourse au BAFA
4. Envoi par courrier postal ou électronique des pièces justificatives (attestation de réussite et de paiement de la formation générale) et organisation du stage pratique ;
5. RDV bilan stage pratique
6. RDV de suivi post diplôme : dépôt des pièces justificatives
7. Rdv de bilan final (attestation d'engagement professionnel de deux mois, en continu ou discontinu sur Régusse dans un délai de 18 mois après obtention du diplôme)